

DELIBERATION N° 2024/045
 Approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa
 Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 14 mars 2024,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
 VU la délibération n° 2023/282 du 14 décembre 2024 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2024,
 VU la délibération n° 2024/018 du 15 février 2024, relative au débat d'orientations budgétaires 2024,
 VU la délibération n°2024/XXX du 14 mars 2024, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa,
 VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2023 certifié par le Trésorier de la province Sud,
 VU la note explicative de synthèse n° 2024/08 du 15 février 2024,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2024, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **cinq-cent-quarante-et-un-millions-huit-cent-vingt-sept-mille-sept-cent-dix-sept francs** (541.827.717 F.CFP), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	80 000 000	80 000 000
Section d'Investissement	461 827 717	461 827 717
TOTAL BUDGET	541 827 717	541 827 717

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 17 MARS 2024

Le secrétaire de séance,



Marielka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2024 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
75.	Autres produits de gestion courante	80 000 000	011	Charges à caractère général	1 855 850
			012	Charges de personnel	10 000 000
			66	Charges financières	2 550 000
			042	Dotations aux amortissements	4 000 000
			023	Virement à la section d'investissement	61 594 150
Total recettes		80 000 000	Total dépenses		80 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2024 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
193802.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	103 639 312	77 000 000		80 750 000
213101.	POTEAUX INCENDIE	3 085 741	1 000 000		
213801.	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	10 188 004	2 598 536		
213802.	CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA NORD (2)	890 400	15 000 000		
213804.	UNITE TRAITEMENT CHIMIQUE RESERVOIR DE KOE	64 669 450	67 000 000		35 000 000
223801.	RENOVATION RESERVOIR PANDA	1 250 800	40 000 000		10 500 000
233801.	CONFORTEMENT TALUS RESERVOIR KOGHIS	24 646 378	10 000 000		18 900 000
233802.	DEPLACEMENT RESEAU AEP TONGHOU	10 859 096	3 000 000		7 280 000
243801	RENOUVELLEMENT RESEAU AEP		9 000 000		
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		18 000 000		110 161 889
OPFI	OPERATION FINANCIERE – Amortissement				4 000 000
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)				61 594 150
OPFI	Excédent provisoire de fonctionnement 2023 (1068)				95 167 590
OPFI	Résultat provisoire d'investissement 2023 (001)				38 474 088
TOTAL		219 229 181	242 598 536	0	461 827 717
		461 827 717		461 827 717	

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2024 :

☐ <u>Section d'Exploitation :</u>	80 000 000 F.CFP
☐ <u>Section d'Investissement :</u>	461 827 717 F.CFP

TOTAL	541 827 717 F.CFP
--------------	--------------------------